AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0795
FR0000060873-FS0369

10 juin 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BELVEDERE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juin 2015, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois SPC Lux[1] (2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 juin 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BELVEDERE et détenir 1 272 611 actions BELVEDERE représentant autant de droits de vote, soit 4,80% du capital et 4,76% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BELVEDERE sur le marché.

[1] Contrôlée par Sound Point Beacon Fund LP.
[2] Sur la base d'un capital composé de 26 486 621 actions représentant 26 748 958 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.